

Présentation du système de réservation de la restauration scolaire

Réunion d'information – Samedi 25 Juin 2016



Procédure actuelle d'inscription à la restauration scolaire

Mois M	<p>Pointage des prestations : Le matin inscriptions des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maternelle : Les familles inscrivent l'initiale de l'enfant sur un planning ➤ Élémentaire : L'enseignant fait l'appel des demi-pensionnaires. <p>Un agent communique les effectifs aux restaurants et en mairie, au service ASE qui vérifie l'adéquation avec les recommandations afnor et adapte si besoin.</p>	Septembre
3 premiers jours M+1	Finalisation des pointages	Octobre
Le 10 du mois M+1	Envoi des factures	
Le 31 du mois M+1	Date limite de paiement	
M+2	Rappel en bas de facture	Novembre
M+3	Tampon dernier rappel avant poursuite	Décembre
M+4	Remise en contentieux	Janvier

Pourquoi passer à une réservation préalable ?

- **Sécurité et Gestion du personnel**
- **Sécurité sanitaire / Augmentation des régimes spéciaux**
- **Meilleure gestion administrative**
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**
- **PEDT, objectif : « Une pause méridienne préservée et aménagée pour permettre décontraction, relaxation et repos »**

Proposition de nouvelle organisation :

Mois M-1 Entre le 15 et le 20 :	Les familles réservent et règlent leurs repas en ligne sur le portail famille. Les familles réservent et règlent leur repas au service enfance et jeunesse.	Août
Dès le 23 du mois M-1	Finalisation des pointages Envoi aux restaurants scolaires pour commandes des denrées (1 semaine en général, 2 à 4 pour le bio) Envoi des plannings de réservations par classe dans les écoles.	
Mois de la prestation : M	Les familles peuvent réserver des repas imprévus moyennant un surcoût : 1€ par repas	Septembre

Cas de « remboursement » (définir les modalités avec le percepteur):

- Absence pour Maladie avec certificat médical
- Absence d'un enseignant
- Sortie scolaire à la journée : prévue assez longtemps à l'avance. Pas de pique nique fourni par le restaurant.

Prochaines étapes :

- Avant le 5 Août 2016
Dossier d'inscription à retourner en mairie

Cocher la case demandant la création du compte famille
- Avant le 20 Août
Réserver et régler les repas du mois de septembre.
- Avant le 20 de chaque mois
Réserver et régler les repas du mois suivant